Généalogie Famille de Lemo

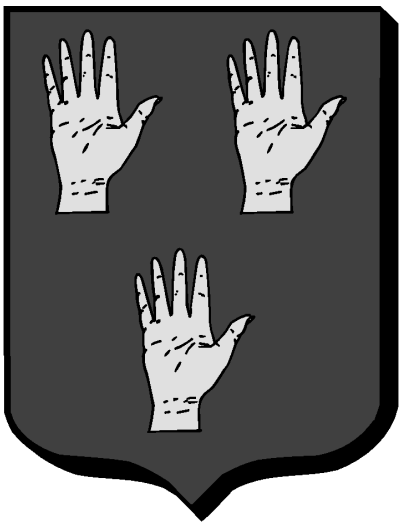

« De sable à trois mains dextres d'argent »

1-Eon Chausson,noble homme, époux de Amice de Lemo fille de Guillaume de Lemo (décédé avant 1419). Ils sont cités en 1399, 1419 et en 1441 où son épouse est dite veuve.

1-1-Jehan Chausson cité en 1417 comme héritier principal et noble de Eon chausson et Amice de Lemo ses père et mère.
Acte sur parchemin entre noble écuyer Galhaut Chausson fils aîné héritier principal et noble de Jan Chausson qui fut fils aîné et héritier principal et noble de Eon Chausson et Amice de Lemo en date du 9/07/1463.

1-1-1-Galhaud Chausson, noble écuyer, maître d'hôtel de la duchesse en 1463,1477,1484, écuyer du duc en 1463,1464, 1469, 1484 Capitaine et gouverneur de la ville et place de Ploermel en 1458, 1488, 1491. Seigneur de Lemo et de Belleveue. Il est cité dans différents documents en 1463,1469, 1479,1482, 1483,1493,1498. Il est décédé avant 1503 où Louise d'Avaugour sa seconde épouse est dite curatrice de son fils Gilles Chausson.
Probablement un premier mariage avec Julienne Phelippes d'où Ysabeau et Marye chausson ci-après.
Il passe contrat de mariage le 8/07/1484 avec Louise d'Avaugour fille aînée de Louis d'Avaugour et damoiselle Janne de Lindreu sieur et dame de Quergré. Louise est citée le 8/01/1498 pour son droit d'héritage de ses parents. D'où un fils Gilles Chausson ci-après.
Mandement et commission donné par Charles roi de France à son cher et bien aimé ami Galhauet Chausson touchant la capitainerie de la place et chastel de Ploermel avec les honneurs, prérogatives, libertés et autres droits y appartenant le 4/05/1491.
Acte écrit sur parchemin en forme de donation faite par Jan vicomte de Rohan à son très cher et bien aimé écuyer féal Galhaut Chausson seigneur de Lemo et Belleveu son maistre dostel donné à son chastel de Josselin le 20/04/1477.
Lettre sur parchemin de Jan Vicomte de Rohan à son bien aimé et féal Galhaut Chausson seigneur de Lemo son procureur général pour assister en sa place aux états de ce pays et duché de Bretagne donné au château de Blain le 12/10/1493.
Lettre sur parchemin donné par Jan vicomte de Rohan à son cher et bien aimé Galhaut Chausson pour le retenir son maître d'ostel résidant donné à Nantes le 27/04/1463.
Lettre sur parchemin de Tristan du Perier seigneur de Quintin et Jehan seigneur du Pont donné à Galhaut Chausson pour le tenir en la charge et office de grand vendeur de forêts et bois

appartenant au défunt seigneur de Rohan le pénultième de février 1469.

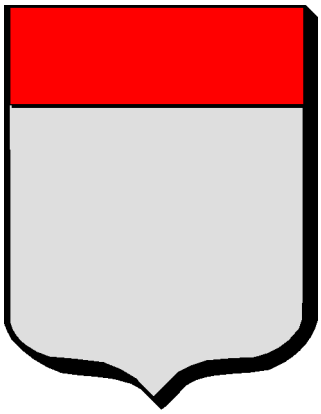

d'Avaugour
« D'argent au chef de gueules »

1-1-1-1-Ysabeau Chausson, damoiselle, a probablement épousé en première noce François du Boisguehenneuc dont elle est indiquée veuve le 20/04/1479, épouse en seconde noce de Jehan de Monbourcher sieur du Plessix Pillet. Elle est citée le 22/06/1482 pour son droit d'héritage avec son fiancé Jehan de Montbourcher. Aînée du premier mariage de son père.

1-1-1-2-Marye Chausson épouse un de Mauléon seigneur de Chalons. Elle est citée le 22/06/1482 pour son droit d'héritage. Fille du premier mariage de Galhaut Chausson.

1-1-1-3-Gilles Chausson sieur de Lemo époux de Anne du Houx. Fils unique du second mariage de Galhaud Chausson et Louise d'Avaugour. Il est décédé avant 1516.

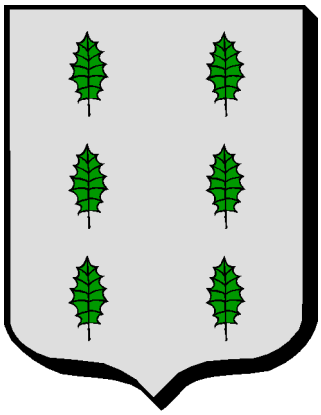

du Houx
« D'argent à six feuilles de houx de sinople »

1-1-1-3-1-Mathurin de Lemo, noble écuyer. Décédé avant 1536 au service du roi où il était homme d'arme et sans hoir de son corps. Fils aîné.

1-1-1-3-2-Gabriel de Lemo époux en première noce de demoiselle Janne de Trevegat (décédée avant 1540 sans hoir de son corps, sœur de Jan de Trevegat sieur de Beaurepere qui demande la restitution des deniers dotaux le 28/03/1540) et en seconde noce de Raoullette du Couedor fille de René du Couedor et Mathurine de Bellouan (les deux décédés vers 1557 d'après une enquête de 1587).
Partage de Gabriel de Lemo entre Guy de Lemo et Jean de Lemo son puîné le 3/07/1576 à la cour de Ploermel.
Dans un acte écrit le 2/06/1546, il est indiqué que les droits de la forêt de la Noé lui appartiennent.

Il est le premier à prendre pour nom de Lemo en le substituant à celui de Chausson.

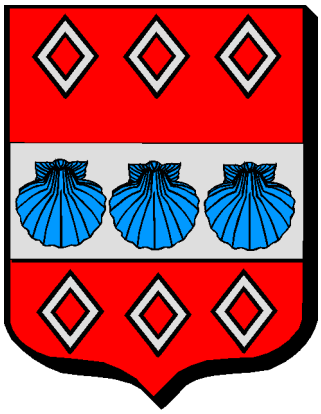

De Couedor

« De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles d'azur, et accompagné de six macles d'argent »

1-1-1-3-2-1-Charles de Lemo, écuyer, sieur de Lemo et de Belleveue. Il épouse avant 1563 demoiselle Magdellaine Le Bourg fille de nobles gens, écuyer Abel Le Bourg décédé au manoir de la Villeneuve en Pleucadeuc en 1559, sieur de la Villeneuve en la paroisse de Pleucadeuc et Ysabeau de Gourbert (? pas sur du nom).
Concernant les Le Bourg dans une enquête de 19/06/1564 en la cour de Ploermel. Sont cités noble homme Pierre Le Bourg décédé vers 1560 sieur de la Villeneuve fils aîné de Abel Le Bourg. Le dit Abel Le Bourg est dit fils de Yves Le Bourg sieur de la Villeneuve. Olive Le Bourg épouse de noble François de Kerheil sieur et dame de Kerheil et Magdeleine Le Bourg épouse de Charles de Lemo les deux filles de Abel Le Bourg et Ysabeau de Gourbert.
Charles de Lemo est décédé avant 1575 probablement sans héritier. Son frère Guy de Lemo lui succède et récupère l'héritage comme signifié dans l'acte de succession du 9/01/1575 à la cour de Ploermel.

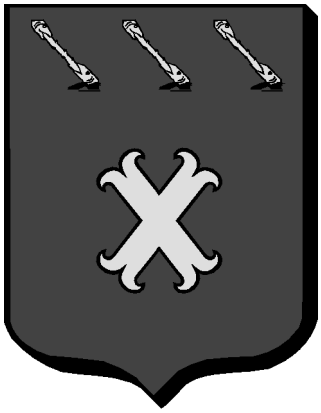

Le Bourg

« De sable au sautoir d'argent, accompagné de trois hures de saumon de même »

1-1-1-3-2-2-Guy de Lemo époux de demoiselle Jeanne Rogier fille de Jean Rogier, sieur de la Perrousse, procureur général puis président du parlement et Hélène Josse. Il est sieur de Lemo, de la Rabine, de La Roche, Le fief au Gaffre et demeurant en leur maison de Baraton en Augan.
Dans la tutelle des enfants mineurs de Guy de Lemo le 13/06/1601 est cité messire François Rogier sieur de la Villeneuve, conseiller et procureur du roi, oncle des mineurs. Ils eurent 7 enfants dont 4 étaient déjà décédés en 1622. Il succède à son frère Charles de Lemo.
Mandement donné à Rennes par la comtesse de Laval à Guy de Lemo le 10/08/1595 pour le contrôle de la forêt de Brezillian.

Curatelle des enfants de défunt Guy de Lemo et demoiselle Janne Rogier sa veuve passé à la cour de Ploermel le 13/06/1601.
Mandement par le seigneur maréchal d'Aumont au dit Guy seigneur de Lemo de tenir garnison en sa maison de Baraton donné au camp de Loccaunan le 1/10/1594.

Rogier
« D'argent à un grêlier de sable accompagné de cinq moucheture d'hermine 2 et 3 »

1-1-1-3-2-2-1-Jean de Lemo, écuyer, décédé en 1609. Fils aîné.

1-1-1-3-2-2-2-Françoise de Lemo, demoiselle de la Rabine, elle épouse et passe contrat de mariage le 15/07/1611 avec noble homme Jean Picaud, écuyer, sieur de Morgant, Queheon, La Villecourt, Le Parc Callo demeurant en la paroisse de Taupont. Conseiller du roi et maître de ses comptes en Bretagne. Un second mariage avec l'écuyer Guillaume de Forges sieur de la Guerche de la paroisse de Sictz.

1-1-1-3-2-2-3-Anne de Lemo épouse de Messire Jean de Lezenet sieur de la Villedel, chevalier de l'ordre du roi. Il réside au manoir de Lemo en 1620. Jean de Lezenet fils de l'écuyer René de Lezenet et Françoise de Lemo (sœur de Janne de Lemo épouse de Raoul Millon) sieur du Marcheix serait décédé au lieu et maison du Marcheix paroisse de Campeneac.
Il est indiqué dans une lettre : par le roi Louis à son cher et bien bien aimé le sieur de la Villedel chevalier de son ordre pour tenir une compagnie de cent hommes de guerres pour le service. Le dit sieur chevalier est fait capitaine donné à Fontenay le 14/01/1621.

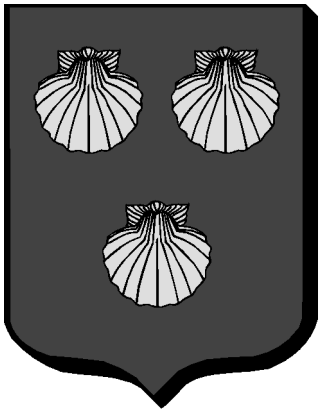

de Lezonnet
« de sable à trois coquilles d'argent »

1-1-1-3-2-2-4-Janne de Lemo dame de Hamborel passe contrat de mariage le 6/02/1622 avec l'écuyer Guillaume Le Berruyer Sieur Debray fils de François Le Berruyer écuyer sieur de la Roche paroisse de Fougeray.

1-1-1-3-2-2-5-Charles de Lemo, écuyer, sieur de Lemo et de Belleveue décédé avant 1620. Il succède à son frère, Jean de Lemo, en tant que fils aîné après le décès de son frère en 1609.

1-1-1-3-2-3-Jean de Lemo sieur de Baraton, de Locmaria et colonel des francs-archers, décédé le 3/06/1611 au manoir du Bourneuf en Plounezvez du Faou x Marie du Bois.
Récompensé par Henri IV en 1598 pour les grandes pertes qu'il a souffert durant la ligue et promu colonel des francs archers.
Vous pouvez voir la transcription des comptes de ses funérailles et succession au lien ci-dessous :
http://tyarcaouen.free.fr/retranscriptions.php?document=D%25E9c%25E8s%2520Jean%2520de%2520Lemo
Vous trouverez ci-dessous la descendance de Jean de Lemo ainsi que l'ascendance de Marie du Bois

1-1-1-3-2-4- Janne de Lemo, demoiselle, passe contrat de mariage le 5/05/1568 avec l'écuyer Raoul Millon fils de Rolland Millon et Jacquemine de Saint-denoual. Ils ont un fils René Millon sieur de la Touche cité en 1620 au sujet d'héritages ou il est dit résidant en sa maison de la Ville à Lasne en Ploufragan.
Le contrat de mariage de Janne de Lemo est traité par son frère Charles de Lemo son cadet.

1-1-1-3-2-5-Michelle de Lemo, demoiselle. Elle est citée le 03/03/1587 dans pour le partage de ses parents avec son frère aîné Guy de Lemo. Elle passe contrat de mariage le 15/03/1575 à la cour de Ploermel avec noble homme Nicolas de Guejau, sieur de la Houssaie et de la Chateignerais.

1-1-1-3-2-6-Françoise de Lemo épouse de René de Lezenet sieur du Marchiex en Campeneac. Dont leur fils Jan de Lezenet époux de Anne de Lemo en 1-1-1-2-2-1-5-

Descendance de Jean de Lemo et ascendance de Marie du Bois

Vous trouverez ci-dessous la descendance de Jean de Lemo nommé en « 1-1-1-3-2-3- » ci-dessus ainsi que l'ascendance de son épouse Marie du Bois. Cette généalogie est parue dans le Kaier ar Poher (Revue du centre de généalogie du Poher) N°42 du mois d'octobre 2013.

du Bois
« D'or à neuf macles d'azur »

1-Jan du Boys x Adelize du Vieuxchastel fille de Guillaume du Vieuxchastel et Ysabeau Le Bigot (elle est l'épouse en seconde noce de Henry du Leslay) . Les deux décédés avant 1466.
Ils apparaissent dans un traité de 1466 qui justifie que le manoir du Run et le Moulin du

Pénity appartiennent au fief de Callac. Henry du Leslay garde et tuteur de leur fils, Guillaume du Bois, déclare la moitié d'un moulin appartenant au du Leslay sur la rivière de Yer (L'hyère), près le manoir du Run.

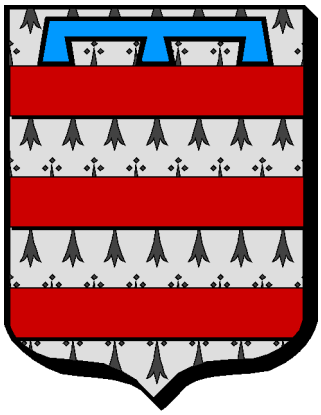

Du Vieuxchastel
« D'hermine à trois fasces de gueules à un lambel d'azur »

1-1-Guillaume du Bois sieur de Kerandraou et Locmaria x damoiselle Béatrice Touppin de la maison de Kervenio. Guillaume hérite du manoir et des appartenances de Locmaria vers 1470. Les deux décédés avant 1513.
Le partage de leurs biens entre leurs deux fils eu lieu le 12/04/1513.

Toupin
« Vairé d'argent et de sable

12/12/1532 procès entre Jean de Botygneau et Louyse du Vieulxchastel sa compagne sieur et dame de Plonevey et du Brunault contre Louys de Lestandevez (Lezandevez) sieur de la Bouexière et du Stanc et Morice du Boys sieur de Lomaria.
Cela concerne une pièce et étendue de terre située en la paroisse de Carnouet ou trêve de Saint-Corentin pour une pièce appelée « la montaigne de Lomicael » entre la chapelle de Lomicael et les appartenances du manoir et village de Lomaria et près du convenant Guillaume Thepault du Stancyer Uhelaff pour 100 journaux et demi de pré. Il est question également d'autres pièces de terre.
Il y a un litige sur le pâturage des bêtes dans ces près. Il s'agit d'un héritage commun entre les 3 protagonistes. Leurs liens de famille sont les du Vieuxchastel dont ils descendent. Leurs ancêtres les possèdent depuis les 60 à 70 ans et furent héritiers de défunts Jan Le Cerff et Catherine du Menez sa femme en leurs temps sieur et dame de Lomaria et de Raser ?

Jan Le Cerff et femme firent livrer transport du dit lieu manoir de Lomaria et leurs appartenances et dépendances ensemble et montaignes à défunt Maître Guillaume du Boys en son vivant sieur de Kerandraou. Lesquels lui succédèrent Jan du Boys fils aîné principal héritier et le dit Morice du Boys fils puisné. Ils firent livrer le transport de la moitié des héritages à défunt Pierre de la Bouexière sieur du nom décédé et duquel le dit Lestandevez par la représentation de défunte Marguerite de la Bouexière sa mère fille fut du dit Pierre ainsi que Françoys de la Bouexière fils aîné décédé sans hoir de corps.

Branche de Kerandraou

1-1-1- Jan du Bois écuyer, sieur de Kerandraou et Kermabilou, fils aîné, époux en première noce de Hélaine de Guernarpin dame de Kermabilo décédée en mai 1513.
Il épouse en seconde noce demoiselle Hélaine Becmeur (pas de descendance connue) comme l'atteste le contrat de mariage passé le 5/10/1515.
Le 6 avril 1510, Hélaine de Guernarpin cède et transporte à son époux le manoir de Kermabilou et toutes ses dépendances. L'acte de douaison est ratifié par leur fils Guillaume le 25/05/1513.

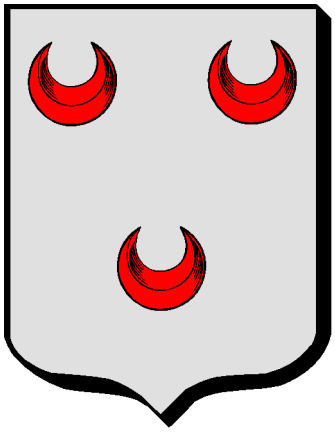

de Guernarpin
« D'argent à trois croissants de gueules »

1-1-1-1-Guillaume du Bois x vers 1509 Anne Jourdren (fille de nobles François Jourdren et Marguerite Toupin sieur de Kerversic) décédée vers 1532.

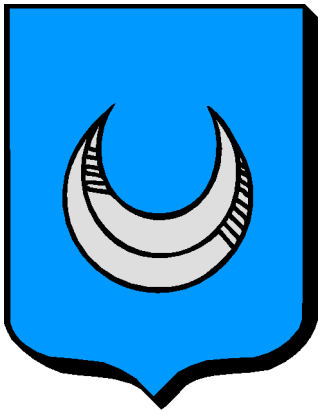

Jourdren
« D'azur, au croissant d'argent »

1-1-1-1-1-François du Bois, écuyer, sieur de Kerandraou et Kermabilou x Françoise de Quelen (fille de Morice de Quelen et damoiselle Françoise Berard, sieur et dame de Loguével et Kermartin) . François est mineur en 1523 et décédé en 1558.
1-1-1-1-1-1-Yves du Bois, sieur de Kermabilou et Kerandraou + avant 1583 x damoiselle Radégonde de la Rocque (épouse en seconde noce de Gilles de Langourla, sieur de Roscar)

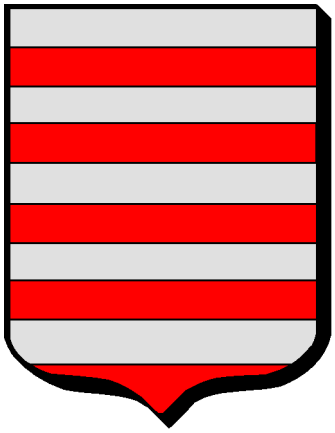

de Quelen
« Burelé de dix pièces d'argent et de gueules »

1-1-1-1-1-1-1-René du Bois, sieur de Kerandraou, décédé en octobre 1611 sans héritier. L'ensemble de ses biens et terres arriveront à Marie du Bois sa tutrice et cousine très éloignée.
Le 16/05/1598, procès entre écuyer Jan de Lemo et damoiselle Marye du Boys sa compagne tuteur de René du Bois et écuyer Jacques Le Saint sieur de Trongoiz et son épouse damoiselle Vincente de Quelen dame de Loguevel. Cela concerne la terre de Kergoet vendue en 1581 que les deux partis revendiquent en tant qu'héritiers. Cette seigneurie de Kergoet fut vendu par René du Boys qu'il avait hérité de sa grand-mère Françoise de Quelen.
Les papiers justifiant la vente de la seigneurie de Kergoet furent dérobés par Yves de Quelen. Celui-ci vivant sieur de Loguevel, commandant en son temps d'un grand nombre de gens de guerre sous le duc de mercoeur lors chef du nom, armurier des rebelles en ce pays. Yves de Quelen était héritier de la dite Françoise de Quelen et normalement aurait dû hériter de la terre de Kergoet par droit successif en 1581.
Le dit sieur de Loguevel accompagné de 60 hommes armés, pénétra de nuit dans dans la maison du sieur de Lemo. Il entra par force et fractura les portes du château (certainement le manoir de Locmaria). Yves de Quelen était masqué prit et emporta les lettres, titres et enseignements sans que le dit plaignant ne sache ce qu'il avait emporté. Il menaça la dite du Bois de la tuer si elle portait plainte.
17 ans après cet événement, la cour demandera les copies ou restitution des documentsvolés aux descendants.

Branche de Locmaria

1-1-2- Morice du Bois, cadet, écuyer et sieur de Locmaria x avant 1515 avec Damoiselle Plesou de Guernarpin (pas de descendance connue) xx avec Damoiselle Ysabelle Berard fille de la maison de Kermartin (Mariée en première noce à noble Pierre Parcevaulx Sieur de La Villemarquer dont de leur union une fille Jehanne Parcevaulx laquelle demeure au

manoir de Leffrat en Plélo en 1558. Fille de Jean Berard seigneur de Kermartin et Perrine d'Auvrille)

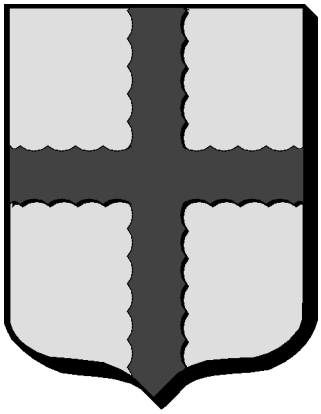

Bérard

« D'argent, à la croix engreslée de sable »

1-1-2-1-Jan du Bois, sieur de Locmaria + avant 1558 x Suzanne de Kergroas (Fille de Morice de Kergroas seigneur du treusvern et Jeanne de Mescam dame de Kerivoalen + le 15/05/1584 à Duault au Manoir de Kerivoalen). Son épouse demeure au manoir de Locmaria en 1558.

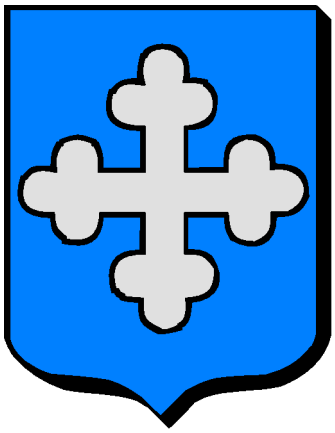

de Kergroas

« D'azur, à la croix treflée d'argent »

Ils apparaissent dans un procès sur Parchemin de 1569 entre noble René de la Roque Sieur d'Estuer tuteur d'écuyer Yves du Boys sieur de Kerandraou contre demoiselle Suzanne de Kergrois femme de feu Jehan du Bois sieur de Locmaria et turice de Marie du Bois sa fille des héritages échus de défunt Morice du Bois sieur de Locmaria père du dit Jehan.
Le litige provient de contrats de vente passés en 1523 par les parents des deux mineurs pour des terres situées aux métairies du Quinquis Huelou et Kerbanazlen. Durant le procès, Françoise de Quelen et son fils Yves du Bois entrèrent avec violence dans le manoir de Locmaria pour s'emparer de la quittance qu'ils présenteront comme preuve au procès .
La dite de Kergrois et sa fille Marie du Bois ne pouvant présenter la quittance furent condamnées à payer la somme de 200 écus à Yves du Bois.
Autre procès le dernier jour de janvier 1557 entre Suzanne de Kergroas faisant pour sa fille mineure Marie du Bois et François du Bois concernant un litige sur la succession de Guillaume du Bois époux de Béatrice Toupin.

Plusieurs membres de la famille viennent témoigner dont : noble homme Pierre du Dresnay sieur de Trobodec cousin germain de la dite Kergroas, noble Yvon de Quellen sieur de Kermarzin oncle paternel de la dite mineure, damoiselle Françoise de Quellen dame de Kerandraou et Kermabilou tante, Yves de Kergroas sieur de Treusguern frère aîné de la dite tutrice, noble maître Pierre du Dresit sieur de Kerforn oncle paternel de la dite mineure.

1-1-2-1-1- Marie du Bois + après 1632 x écuyer Jean de Lemo (Fils de Gabriel de Lemo et Raoullette du Couëdor) + en 1611 sieur de Barathon, Locmaria, Kerandraou et Gouellec. Elle sera la dernière du nom de la famille du Bois dont l'héritage considérable tombera dans la famille de Lemo.
Marie du Bois est mineure en 1551 ou elle est citée dans acte judiciaire.
Ils demeurent en 1583 au manoir de Locmarya d'après une pièce de procès concernant des terres à Lomicael. Ils reprennent une procédure des aïeux de Marie du Bois, datant de 1532. Ils récupéreront la terre de Kerandraou en 1612 après le décès de René du Bois, cousin très éloigné de Marie du Bois. Dans une pièce de procès de 1599, ils déclarent posséder le lieu et seigneurie de Gouellec en la paroisse de Botmel.
Le 6/08/1613 à lieu le partage entre leurs 8 enfants dont les 2/3 pour son fils aîné et le tiers restant aux cadets.
Le 21/05/1623, Marie du Bois demeure au lieu noble de Lestern.

1-1-2-1-1-1-Jan de Lemo, Seigneur du Kerandraou, Locmaria, Paulan, Le Gouhelec, le Quelenec et autres places demeurant en la dite maison de Kerandraou en la paroisse de Carnoët en 1633. Il épouse Marie de Cresolles fille de nobles Gilles de Cresolles et Marie de Leshildry.
Fils aîné, Il a des prééminences dans les églises de Carnoët, Botsorhel, Plouigneau.
Partage de sa mère effectué le 6/08/1613 à la cour de Carhaix

de Cresolles
« Fascé denché de six pièces d'or et d'azur »

1-1-2-1-1-1-1-René de Lemo, écuyer Sieur de Kerandraou et Quellenec en Plusquellec. Il épouse dame Claude Corentine Le Forestier. Ils demeurent en 1652 au manoir du Quellenec en Plusquellec.
La tutelle des 9 enfants mineurs de René et Claudine Le Forestier est passée le 8/03/1661.
1-1-2-1-1-1-1-1-Pierre de Lemo, né vers 1651, et décédé le 24/10/1679 à Carnoët. Il est Seigneur du nom, Kerandraou, Paulan, Quelennec, Gouellec, Kermeac, Cregoat et autres lieux et demeure en son château de Kerandraou en Carnoët en 1679. Devenu l'aîné après le décès de son frère Sébastien, il épousa Claude Suzanne de Ploeuc dont il eut 2 filles. Pierre

de Lemo mourut et après lui Renée et Charlotte de Lemo sa seconde fille mourut aussi et Claude Suzanne de Ploeuc sa veuve épousa en second mariage François Visdelou Sieur du Hilguy dont Marie Visdelou Madame la comtesse de Guay.

Le Forestier
« De gueules, à l'aigle d'or »

1-1-2-1-1-1-1-1-1-1-Charlotte de Lemo x au marquis Jacques Charles de Cleuz seigneur du Gage. Tous les biens de la branche aînée passeront dans la Famille de Cleuz pour finir dans celle de Kerouartz.

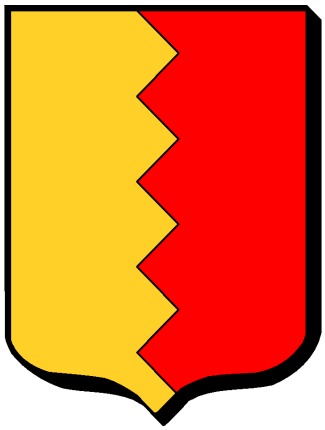

De Cleuz
« Parti emmanché d'or et de gueules de six pièces »

1-1-2-1-1-1-1-1-1-2-Renée de Lemo. Sans descendance.

1-1-2-1-1-1-1-1-2-Corentine de Lemo, dame de Kerandraou, née vers 1646, fille aînée résidant le plus ordinairement en la ville de Lantreguier paroisse de Saint-Sébastien en 1679. Elle décède le 20/12/1705 à Tréguier-Saint-Vincent.

1-1-2-1-1-1-1-1-3-Sébastien de Lemo, né vers 1647 et décédé le 22/07/1673 à Carnoët sans hoir de corps.

1-1-2-1-1-1-1-1-4-Françoise de Lemo, née vers 1649, + avant 1679 x avec l'écuyer René Gouzillon Seigneur de Kerever père et garde de ses enfants en 1679 résidant au manoir de Kermenou en Plougonver. Dont descendance.

1-1-2-1-1-1-1-1-5-Marie de Lemo, née vers 1649, dame du dit lieu résidant à Lantreguier

paroisse de Saint-Sébastien. Elle décède le 5/01/1701 à Tréguier-Saint-Vincent.

1-1-2-1-1-1-1-6-René de Lemo, né vers 1651, mort sans hoir.

1-1-2-1-1-1-1-7-Joseph de Lemo, né vers 1652, mort sans hoir.

1-1-2-1-1-1-1-8-Marie Anne de Lemo, épouse écuyer Yves Rigolé sieur de Kerliverien résidant en la ville de Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu.

1-1-2-1-1-1-1-9-Geneviève de Lemo, morte sans hoir.

1-1-2-1-1-1-2-Marie Anne de Lemo, passe contrat de mariage en 1650 avec Yves Thomas Sieur du Treusvern où René de Lemo paye 4400 livres pour celui-ci. Dont descendance sur Duault.
Yves Thomas Sieur de Treusvern est institué tuteur des 9 enfants de René de Lemo et Claude Corentine Le Forestier le 8/03/1661.

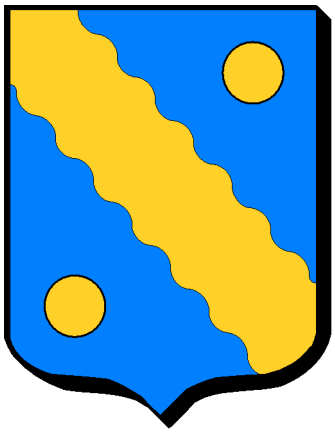

Thomas du Treusvern
« D'azur, à la bande ondée d'or, accostée de deux besants de même »

1-1-2-1-1-2-René de Lemo écuyer Sieur de Bellevue en Plumieux. Il hérite en 1614 du lieu et manoir du Plessix et ses appartenances ainsi que des prééminences en l'église de Botsorhel.
Il est probablement le prêtre présent lors du testament de sa mère Marie du Bois.
Il héritera également de plusieurs pièces de terres situées à Plouigneau, Locquemeau, Paule et Duault et de pièces dans le manoir de Bellevue en Plumieux avec prééminences en l'église de la Trinité (La Trinité-Porhoët actuellement).

1-1-2-1-1-3-Yves de Lemo, écuyer Sieur de Locmarya, demeurant au manoir de Goazqueau en Scrignac en 1614.
Il semble avoir eu au moins une fille, Marie de Lemo, qui déclare posséder avec son époux François du Drezit le manoir de Trevenec en Carnoët. Ils sont, sieur et dame de Penalan et résident au bourg de Plourac'h en 1678.
Il hérite en 1614 du lieu et manoir noble de Kerryou situé en la paroisse de Plouigneau ainsi que des prééminences en l'église de Botsorhel.

1-1-2-1-1-4-Charles de Lemo écuyer Sieur de Kervern en 1614 Marié à Catherine de Coatrieu lesquels demeurant au manoir de Helles en Laniscat en 1614 et au bourg de

Carnoët en 1633.
Charles hérite en 1614 de plusieurs convenants et terres situés à Botsorhel, Calanhel, Poullaouën ainsi que des prééminences en l'église de Botsorhel.

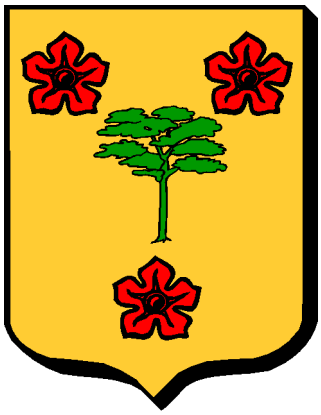

De Coatrieux
« D'argent à l'arbre de sinople accompagné de trois quintefeuilles de gueules deux en chef et une en pointe »

1-1-2-1-1-4-1-Vincent de Lemo + avant 1655 écuyer Sieur du Hellés x Louise Blot épouse en seconde noce noble Raoul Alleno sieur de Kereven demeurant au manoir du Guermeur en Carnoët. Dont descendance sur Bourbriac et Saint-Ygeaux.
1-1-2-1-1-4-2-Marguerite de Lemo
1-1-2-1-1-4-3-Catherine de Lemo, + le 11/11/1677 à Saint-Ygeaux.

1-1-2-1-1-5-Louise de Lemo, damoiselle, x Noble François de Lescanff, Sieur et dame de Lescanff, demeurant au bourg paroissial d'Uzel en 1614.
Elle cohérite avec sa sœur Marie de Lemo dame de Guersozic de plusieurs pièces dans le manoir de Bellevue en Plumieux ainsi que de plusieurs convenants et les prééminences d'église de la Trinité (La Trinité-Porhoët actuellement).

1-1-2-1-1-6-Marie de Lemo, damoiselle, x Noble Charles Guillart, sieur et dame de Guersauzic, demeurant en la paroisse de Carnoët en 1614. En 1602 Jean de Lemo est le curateur de Charles Guillart et demeurent au lieu de Kerandraou en Carnoët. Dont descendance.

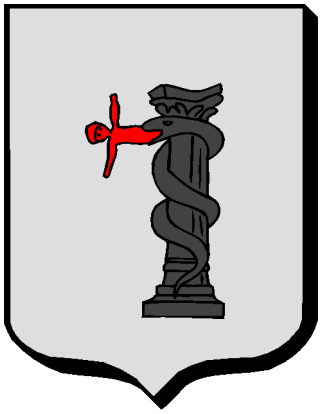

Guillart de Kersauzic
« D'argent, à la guivre de sable, issante de gueule ; la queue nouée »

Elle cohérite avec sa sœur Louise de Lemo de plusieurs pièces dans le manoir de Bellevue en Plumieux ainsi que de plusieurs convenants et les prééminences d'église en l'église de la Trinité (La Trinité-Porhoët actuellement) .

1-1-2-1-1-7-Vincente de Lemo Damoiselle Dame de Gueriaet en 1614. Elle demeure chez sa mère en 1614 et en 1617 au manoir de Guerhayet. Il y a une forte probabilité qu'elle se soit unie avec noble homme Jean Blondeau, notaire royale de la juridiction de Carhaix avec descendance.
Elle hérite en 1614 de plusieurs pièces de terre et convenant situés en la paroisse de Ploumilliau.

1-1-2-1-1-8-Marguerite de Lemo, dame de Guernpezre. Elle demeure chez sa mère en 1614. Dame du Plessix à Botsorhel en 1655. Elle épouse avant 1633 l'écuyer François Chaton sieur de La Tousche demeurant au manoir de Kerivoal en Plésidy.
Elle hérite en 1614 de la métairie du manoir de Bellevue ainsi que plusieurs pièces de terre en Plumieux avec prééminences en l'église de la Trinité (La Trinité-Porhoët actuellement). Elle cède le 29/05/1633 ses droits successifs des héritages de ses parents à son frère aîné, Jean de Lemo, pour la somme de 400 livres tournois.

1-1-2-1-1-9-Autre Marie de Lemo, + le 30/09/1609 à Plusquellec, et marié avec l'écuyer René Huon sieur de Kerlohou + le 13/03/1638 à Plusquellec.
1-1-2-1-1-9-1-Noble Jan Huon sieur de Kermaguerrien né avant 1613 + 7/05/1666 à Plusquellec. Dont descendance.

Huon de Kerlohou
« D'argent, à trois chevrons de gueules, une fasce d'azur brochant »

Source : Généalogie établie par Jérôme Caouën à partir de plusieurs centaines de documents en cote 85J des AD22.

Jérôme Caouën